



## **PV n°2 de la Commission des Jeunes**

### **Saison 2018/2019**

**Du 09 Octobre 2018**

**Présidence** : Didier DERULLE

**Présents** : Claude DEMELIN, David ROUSSEAU, Philippe MARCHAND, Jean Pol CUNIN Laurent VALENTIN, Claude VASSON.

**Excusés** : Dominique CHOPINEAUX, Christian GILLES, Francis POTIER, Gauthier ADAMS, Roger HERBLAY, Franck ISTACE, Laurence LORIETTE.

**Invités** : Romain OFFROY, Maximilien FRADIN

**Secrétaire de séance** : Benoît CHAPPE

### **Ordre du Jour :**

- ✓ **Ouverture de la séance par le Président**
- ✓ **Bilan des Rentrées du Foot**
- ✓ **Championnats jeunes**
- ✓ **Coupes jeunes**
- ✓ **Réunions d'informations Jeunes par secteur**
- ✓ **Futsal**

#### **1 – OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le Président Didier DERULLE accueille les membres pour cette réunion et leur souhaite la bienvenue.

Il annonce la démission de Franck ISTACE de la Commission des Jeunes.

Le président tient à remercier Maximilien FRADIN, Romain OFFROY, ainsi que les membres de la commission qui ont participé aux différents plateaux concernant La Rentrée du Foot (U7, U9 et U11).

## 2- BILAN DES RENTREES DU FOOT

Romain et Maximilien présentent le bilan de l'opération « rentrée du foot », concernant les U7, U9 et U11).

Un bilan très positif dont ressort :

- l'organisation générale : celle-ci a été très bien gérée par les clubs recevant,
- très peu d'équipes engagées ont été absentes : au total, seulement 5 équipes ne se sont pas déplacées sur l'ensemble des rassemblements
- certains clubs sont venus avec plus d'équipes que prévues (ex : Monthermé qui a aligné 5 équipes en plus en U9)
- la météo, très favorable sur les 3 évènements, a permis à tous de profiter pleinement de ces plateaux

Concernant la saison prochaine, Maximilien FRADIN souhaiterait modifier le système d'arbitrage de ces tournois, qui a engendré des reports de rencontres chez certaines équipes. Il propose également de réduire le nombre de lieux de plateau pour les U7, 2 terrains (au lieu de 3 cette année) seraient amplement suffisant par rapport aux nombres de rencontres.

Romain OFFROY remercie chaleureusement les personnes de la Commission qui se sont rendues sur les plateaux, et les félicitent de leur implication et de leur engagement.

## 3 - CHAMPIONNATS JEUNES

Romain OFFROY fait part d'un premier bilan concernant les Championnats Jeunes et présente un tableau récapitulatif des équipes engagées :

	Championnat	Coupe	Festival U13
Equipes U7	93		
Equipes U9	115		
Equipes U11	76	74	
Equipes U13	66	38	36
Equipes U15	29	30	
Equipes U17	24	30	
Equipes U19	8	12	

Il présente quelques points à retenir pour chacune des catégories :

U13 : Feuilles de Match en retard.

-Romain OFFROY propose l'idée de l'utilisation de la FMI pour cette catégorie à moyen, voir court terme, comme c'est déjà le cas en Ligue.

-A noter: un forfait général déclaré.

U15 : Forfaits généraux

-Il y a eu 3 forfaits généraux, ce qui implique qu'il y a désormais 2 exempts par weekend dans 2 groupes.

-La Commission rappelle la nécessité d'être sûr de son engagement, afin d'éviter un déséquilibre entre les groupes. Un groupe où les exempts s'accumulent et entraînent beaucoup moins de matchs pour toutes les équipes.

U17 : Forfaits

-il y a 2 équipes avec 2 forfaits cumulés à ce stade de la saison.

-La fin du championnat étant prévue fin Octobre.

U19 : Coupe Gambardella

-Suite à la Coupe Gambardella et à leur excellent parcours, FC LE THEUX se retrouve avec 2 matchs reportés.

#### **4 - COUPES JEUNES**

Un calendrier prévisionnel a été établi pour la saison, pour chaque catégorie.

Il a été adopté par l'ensemble de la Commission.

La commission soulève la question de l'avenir d'une équipe en coupe, lorsque cette équipe déclare Forfait Général dans son championnat.

Ainsi, il est proposé d'ajouter au règlement :

« Une équipe déclarée forfait général en championnat ne pourra participer à la coupe de sa catégorie ».

La proposition est acceptée par l'ensemble des membres présents, sauf une abstention, et sera soumise au prochain comité Directeur pour validation.

#### **5 - REUNIONS D'INFORMATIONS JEUNES PAR SECTEUR**

Le District a décidé de programmer 3 réunions de secteur afin d'apporter différentes informations essentielles aux éducateurs/dirigeants des équipes de jeunes et/ou féminines.

Les sujets développés sont les suivants : Label FFF (Jeunes et Féminines), Module de Formation d'éducateurs, Pratiques Jeunes, Pratique Féminines, Pratique Futsal, Opération « FFF », Amicale des Educateurs 08.

A cette date, 2 réunions de secteur sur les 3 prévues ont déjà eu lieu.

Du fait de l'absence de nombreux clubs, il est proposé pour la saison prochaine d'effectuer 5 réunions, ceci afin d'être plus proche géographiquement de chaque club. L'absentéisme s'explique aussi par l'annonce tardive des réunions. Lors des saisons futures les clubs seront prévenus plus tôt.

## **6 - FUTSAL**

L'inscription pour le Futsal d'hiver a été lancée, et au 12 Octobre, les engagements étaient au nombre de :

- 75 équipes pour les U7
- 90 équipes pour les U9
- 87 équipes pour les U11
- 61 équipes pour les U13
- 26 équipes pour les U15
- 15 équipes pour les U17
- 16 équipes pour les U19/Senior
- 9 équipes pour les Séniors Féminines

## **7 – DIVERS**

Le Président lit 2 courriers en provenance de club à l'ensemble des membres de la commission, un du club de Bogny/Meuse et un autre du club de Joigny/Meuse.

Concernant le club de Joigny, le courrier concernait une demande pour qu'un joueur U11 puisse jouer avec la catégorie U9.

Le Président rappelle la procédure à suivre :

Article 74 des Règlements Généraux de la FFF :

*1. Les joueurs des catégories de Jeunes atteints d'une pathologie ne leur permettant pas d'évoluer normalement dans les compétitions de leur catégorie d'âge peuvent être autorisés à évoluer dans une compétition d'une catégorie d'âge inférieure à celle figurant sur leur licence, cette possibilité étant toutefois réservée aux compétitions régionales inférieures à la division supérieure de Ligue.*

*2. Cette autorisation est délivrée dans les conditions suivantes : - elle doit être demandée par écrit à la Ligue régionale par un représentant légal du joueur*

*uniquement, - cette demande doit être accompagnée de l'avis du médecin spécialiste (pédiatre, généticien, rééducateur, endocrinologue...), justifiant de l'impossibilité pour l'enfant de jouer dans les compétitions de sa catégorie d'âge, - le dossier est ensuite transmis, sous pli confidentiel, par le médecin fédéral régional au médecin fédéral national qui se prononce sur la délivrance ou non de la dérogation ainsi que sur la ou les catégories d'âges au sein desquelles le joueur concerné est autorisé à évoluer. Le cas échéant, le médecin fédéral national, ou un autre médecin désigné par ce dernier, peut réaliser lui-même une visite d'aptitude avant de se prononcer sur la délivrance de ladite dérogation.*

*3. Les autorisations prévues au présent article figurent sur la licence du joueur sous la mention « autorisé à jouer en catégorie d'âge inférieure article 74 ».*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Fin de la réunion : 20h

Prochaine réunion : à déterminer

Le Président

Didier DERULLE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Derulle', written in a cursive style.

Le Secrétaire de séance

Benoît CHAPPE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Chappe', written in a cursive style.